

Paris, le 4 septembre 2026

COMMUNIQUÉ

Recherche sponsorisée : l'entrée en application du nouveau cadre européen consacre le modèle porté par la Place de Paris

Avec l'entrée en application le 7 septembre 2026 du [nouveau code de conduite européen](#) encadrant la recherche en investissement financée, en tout ou partie, par les entreprises émettrices, l'AFG, l'AMAFI et la SFAF annoncent l'abrogation de la Charte française de bonnes pratiques relative à la recherche sponsorisée.

Adoptée en 2022, cette Charte avait pour objectif de doter la recherche sponsorisée d'un cadre clair garantissant la qualité, l'objectivité, l'indépendance et la transparence des analyses produites. Elle définissait notamment les règles applicables à la production, la diffusion et la rémunération d'une recherche financée, en tout ou partie, par l'entreprise émettrice. À fin décembre 2025, près de 340 contrats conclus sous son égide étaient en vigueur, témoignant de l'appropriation du dispositif par les acteurs de marché et de son utilité pour renforcer la visibilité des entreprises cotées.

Forte de ce succès, la Place de Paris s'est mobilisée, à l'occasion des travaux sur le *Listing Act*, pour promouvoir un encadrement similaire à l'échelle de l'Union européenne. Défini sur le modèle de la Charte française, qui constituait alors le seul cadre de référence existant en Europe, le Code de conduite européen permet désormais le développement de la recherche sponsorisée partout en Europe, au bénéfice d'une meilleure visibilité des sociétés cotées auprès des investisseurs et du financement des entreprises par les marchés.

L'entrée en vigueur du Code rend désormais inutile le maintien d'une charte nationale. L'AFG, l'AMAFI et la SFAF poursuivront leur action afin d'accompagner la mise en œuvre de ce Code européen et continueront de promouvoir une recherche de qualité, au service des investisseurs, des entreprises et du financement de l'économie.

Contacts :

AFG : Caroline Richard, c.richard@afg.asso.fr, 06 15 45 23 93
AMAFI : Philippe Bouyoux, pbouyoux@amafi.fr, 06 03 80 71 04
SFAF : Florence Priouret, presidence@sfaf.com, 06 22 58 00 84



L'AMAFI, représente les acteurs des marchés financiers du sell-side, établis en France. L'Association regroupe plus de 170 institutions françaises et internationales de toutes tailles, notamment des entreprises d'investissement, des établissements de crédit, des courtiers, des bourses et des banques privées. Celles-ci interviennent sur tous les segments de marchés, notamment actions, obligations et dérivés y compris dérivés de matières premières. L'AMAFI représente et accompagne ses adhérents aux niveaux national, européen et international, de l'élaboration de la législation à sa mise en œuvre. Par son action, l'Association cherche à promouvoir un cadre réglementaire qui permette le développement de marchés de capitaux robustes, efficaces et compétitifs, au bénéfice des investisseurs, des entreprises et de l'économie en général.

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 400 membres, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à plus de 5 400 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

La SFAF (Société française des analystes financiers) est une association de professionnels de l'investissement, du financement et de leur écosystème, utilisant l'analyse financière et extra-financière. Elle regroupe près de 1.200 membres : analystes financiers, gérants de portefeuilles, investisseurs et autres professionnels du secteur financier. Elle œuvre à la promotion des métiers de l'analyse et de la qualité dans l'exercice de cette profession par le partage des meilleures pratiques. Elle contribue au développement d'une information économique et financière de qualité et au dialogue entre les professionnels de l'analyse et les sociétés faisant l'objet de leurs travaux. Elle est aussi un Centre de formation de haut niveau (diplôme du CIIA d'analyse financière, CEFA, certificat ESG d'analyse extra-financière – CESGA® – et cursus CIWM de gestion de patrimoine ...). L'association représente la profession des analystes financiers et extra-financiers auprès des instances de Place et des institutions internationales. Elle est membre fondateur de l'EFFAS (association européenne des analystes financiers) et de l'ACIIA (Association of Certified International Investment Analysts®).